

AIDES ET RELANCE

ANTICIPER LES DIFFICULTÉS POUR MIEUX LES RÉSOUDRE

La crise sanitaire a multiplié les écueils pour les entreprises, entraînant chute et parfois arrêt du carnet de commandes. Rester en alerte pour détecter les problèmes dès les premiers signes et chercher les solutions les plus appropriées parmi le large éventail déployé actuellement est donc crucial pour traverser la tempête.

ndemnisations par un fonds de solidarité abondé par l'État et les Régions, prêts de trésorerie garantis, reports de paiement des échéances fiscales et sociales, remises d'impôts directs, réductions des cotisations sociales, etc. De nombreuses mesures ont été déployées pour prévenir les difficultés des entreprises en cette période de crise sanitaire. Certaines sociétés ont subi une chute, voire une disparition totale de leur chiffre d'affaires. Ces mesures de soutien s'ajoutent à l'éventail de dispositifs préexistants à la pandémie afin de redresser la barre avant qu'il ne soit trop tard. C'est-à-dire avant d'en venir à la liquidation de l'entreprise.

Leur conjugaison a eu des effets positifs. Selon l'OCED (Observatoire consulaire des entreprises en difficulté), le nombre des ouvertures de procédures de liquidation judiciaire immédiate a diminué de 20 % en 2020 en Essonne. Celles-ci n'ont été à l'origine, pendant la même période, que de 9 % des radiations enregistrées au registre du commerce et des sociétés.

La période est donc à la fois génératrice de grandes difficultés mais aussi généreuse en moyens de

LE CHIFFRE

29 000

c'est le nombre d'entreprises essoniennes ayant bénéficié, au 1^{er} janvier 2021, d'une indemnisation du fonds de solidarité. Soit un total de 248 M€.

**Source : Observatoire consulaire des entreprises en difficulté, mars 2021*

trionpher de celles-ci. La condition ? Ne pas attendre pour chercher de l'aide. « *Même les solutions les plus radicales ne sont pas forcément les plus dramatiques* », rappelle Michel Bessière, président du Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises Essonne (CIP 91). Plusieurs organismes, à commencer par la CCI Essonne, ont fait de la prévention des difficultés des entreprises un cheval de bataille. Un soutien gratuit, confidentiel et bienveillant qui s'étend aux dirigeants eux-mêmes. Et pour celles et ceux qui doivent se résoudre à mettre la clé sous la porte, rien n'est terminé pour autant car il est toujours possible de réorienter son projet professionnel en bénéficiant, là aussi, d'un accompagnement.

TRIBUNAL DE COMMERCE : LA PRÉVENTION POUR ÉVITER LA LIQUIDATION

« *Le plus important pour nous, c'est de sauver les entreprises. Or, plus tôt elles nous contactent, plus nous avons de chance d'y parvenir !* », affirme Sonia Arrouas, présidente du tribunal de commerce de l'Essonne.



« LES SOLUTIONS LES PLUS
RADICALES NE SONT PAS FORCÉMENT
LES PLUS DRAMATIQUES. »

L'institution a mis en place, il y a déjà plusieurs années, une cellule prévention. Son objectif : offrir une aide aux dirigeants qui ne sont pas encore en cessation de paiement pour sortir de leurs difficultés. La démarche est confidentielle et rapide : moins de 48 heures après avoir contacté la cellule prévention, le chef d'entreprise est reçu par la présidente ou la vice-présidente du tribunal. « *Après examen de la situation, nous cherchons la meilleure solution en fonction de la situation de l'entreprise. Par exemple, nommer un mandataire, dont les honoraires sont fixés en fonction des disponibilités de l'entreprise, et que nous chargeons de négocier avec les fournisseurs et les banques* », précise la présidente. Le dispositif est efficace. La cellule prévention permet de mettre fin aux difficultés dans 7 cas sur 10.

BANQUE DE FRANCE : LA MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

Créé par l'État à la suite de la crise de 2008 et adossé à la Banque de France, ce dispositif (réseau national de 105 médiateurs) vise à faciliter le dialogue entre les établissements de crédit et les entreprises confrontées à des difficultés de financement et à identifier les

solutions adaptées aux besoins de celles-ci. Ce service est gratuit, confidentiel et rapide (premier contact dans les 48 heures). La saisine du médiateur est à faire sur Internet par le dirigeant en butte à une réduction ou une suppression de ligne de découvert, un refus d'emprunt pour un investissement, une réduction de garantie par un assureur-crédit, etc.

Le médiateur analyse la situation de l'entreprise et ses capacités de remboursement puis monte un dossier « *le plus crédible possible pour les banquiers* ». « *Nous avons un réel pouvoir d'influence et de conviction auprès des banques car nous sommes considérés comme des experts sereins et neutres, à l'image des juges de paix* », souligne Dominique Calvet, directeur départemental de la Banque de France de l'Essonne et médiateur départemental du crédit. D'avril à décembre 2020, son équipe a traité pas moins de 350 dossiers (9 fois plus qu'en temps habituel), faisant suite dans 90 % des cas à un refus de PGE (Prêt garanti par l'État) et concernant des entreprises en général très petites (moins de 10 salariés). 60 % des saisines ont abouti à « *une solution positive approuvée par les dirigeants* ». Lorsque les réponses ne sont pas d'ordre bancaire, le

médiateur redirige les entreprises en difficultés vers les autres organismes ou instances. Dans chaque département, un correspondant TPE-PME peut être contacté par les dirigeants pour élaborer un diagnostic rapide de leur situation et les orienter vers des interlocuteurs bien identifiés au sein des organismes concernés. Par ailleurs, le portail national de l'éducation budgétaire, économique et financière www.mesquestionsdentrepreneur.fr fourmille d'informations utiles aux dirigeants.

DETTES SOCIALES ET FISCALES : DES DÉLAIS DE PAIEMENT

La Commission départementale des chefs de services financiers (CCSF) de l'Essonne, placée auprès de la trésorerie générale, réunit les responsables des services publics (services financiers et organismes de sécurité sociale) auprès desquels les entreprises sont susceptibles d'avoir des dettes sociales et fiscales. Les chefs d'entreprise peuvent la saisir pour obtenir des délais de paiement sur 24, voire 36 mois. Un plan CCSF entraîne la suspension des poursuites financières par les créanciers



« MÊME LORSQUE LE DIRIGEANT SORT ÉCONOMIQUEMENT INDEMNÉ DE SES DIFFICULTÉS, CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE. »

publics concernés et peut donner lieu, à son issue, à la remise des pénalités et des majorations de retard. La commission peut aussi accorder des remises sur les cotisations fiscales et sociales.

Il est bien sûr possible de saisir les organismes sociaux et les services fiscaux séparément pour obtenir un étalement des dettes et la remise des majorations de retard.

CCI ESSONNE : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT COMPLET

La CCI Essonne a récemment recruté deux conseillers spécialisés avec une grande expérience en gestion d'entreprise pour accompagner les dirigeants en difficulté dans le cadre d'un entretien confidentiel et gratuit. Leur mission s'inscrit dans un dispositif complet comprenant, en première intention, l'outil de diagnostic anonyme et gratuit « Comment va ma boîte ». Disponible sur le site web de la CCI Essonne, il permet de détecter les signes d'alerte en faisant le point sur les forces et les faiblesses de l'entreprise sur les plans administratifs, financiers et commerciaux ainsi qu'en matière de relations clients-fournisseurs.

Sont également disponibles en ligne des webinaires dédiés à la prévention des difficultés avec des indicateurs financiers d'alerte et des informations sur les solutions possibles, des fiches d'information et le guide pratique *La prévention des difficultés des entreprises, comment les anticiper, les gérer et rebondir*.

Prise de rendez-vous en ligne :
www.essonne.cci.fr

CIP 91 : UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP 91) a été créé, début 2020, au sein d'un réseau national et partenaire de la CCI Essonne, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de l'ordre des experts-comptables, du barreau et du tribunal de commerce. Il organise, chaque quinzaine, les « Entretiens du jeudi ». Ces rendez-vous gratuits et confidentiels, d'une heure environ, réunissent, autour du dirigeant, une équipe composée d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes, d'un avocat et d'un juge consulaire honoraire.

« En venant chacun avec notre spécialité,

nous produisons de l'intelligence collective dans le but d'aider les chefs d'entreprise à adopter un regard d'anticipation. Anticiper permet, en effet, de bénéficier de davantage de temps pour négocier afin de préserver patrimoine, emplois et outil de travail », souligne Michel Bessière. Au nombre des problèmes survenus le plus souvent en une cinquantaine d'entretiens : les importants retards de loyers dus par les entreprises qui ont subi des fermetures administratives.

APESA : UN SOUTIEN PERSONNEL AUX DIRIGEANTS

« *Même lorsque le dirigeant sort économiquement indemne de ses difficultés, ce n'est pas toujours le cas sur le plan psychologique. La honte suscitée par le sentiment d'avoir failli, même lorsqu'il n'y a aucune faute de sa part, la perte de son statut social peuvent le conduire à l'isolement et à la perte de confiance et susciter des idées noires »,* déplore Alexandre Dehé, vice-président du tribunal de commerce d'Évry-Courcouronnes et président de l'Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa 91), créée en novembre dernier. L'objectif de cette association - qui fait



partie d'un réseau national initié par Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien - est d'offrir aux dirigeants qui le souhaitent une prise en charge gratuite et confidentielle par un psychologue proche de chez eux, dans la limite de cinq séances. « Cela suffit dans huit situations sur dix. En cas de souffrance aigüe, la personne est orientée vers les structures idoines », précise Alexandre Dehé.

Ce dispositif bénéficie de l'infrastructure du tribunal de commerce et est financé par plusieurs organismes, dont la CCI Essonne, au côté d'entreprises bienfaitrices. Pour « repérer » les chefs d'entreprise en souffrance, l'association constitue un réseau de sentinelles en lien avec le monde économique, notamment au sein d'organismes essonniers dont la CCI Essonne. Celles-ci reçoivent une formation de sensibilisation qui leur permet d'initier une alerte à bon escient.

EN CAS D'ÉCHEC : LE REBOND

« Accompagner les entrepreneurs, qui ont connu la liquidation judiciaire dans leur reconstruction personnelle

Industrie : des guichets spécifiques

Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi) de l'Essonne, placé auprès du préfet, accompagne les entreprises de moins de 400 salariés, en particulier dans le secteur industriel. Il peut financer diagnostics et audits, servir de médiateur avec les administrations fiscales et sociales, les établissements bancaires. Il peut aussi octroyer des prêts, faire accélérer le règlement des sommes dues par des administrations, etc.

Les entreprises du secteur industriel principalement peuvent aussi bénéficier de l'appui du Commissariat aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) Île-de-France, placé auprès du préfet de région. Son soutien opérationnel, dans les phases de restructuration ou tensions financières notamment, se traduit par la proposition d'un plan d'action confidentiel. Le CRP joue aussi un rôle de conseil des dirigeants pour anticiper leurs difficultés.

et professionnelle, et faire évoluer la perception de la société sur l'échec entrepreneurial», c'est le double objectif de l'association nationale Rebondir, fondée en 2012. Son antenne d'Évry-Courcouronnes, qui a ouvert en 2019, compte notamment parmi ses partenaires la CCI Essonne, le CIP 91 ou encore l'Apesa. Son accompagnement, gratuit, d'une durée de vingt-quatre mois, comprend une action

de coaching par un professionnel certifié bénévole pour permettre à l'entrepreneur de prendre du recul et retrouver confiance en lui.

Le dirigeant est aussi suivi par une marraine ou un parrain. Il se voit proposer des réunions mensuelles d'échanges avec d'autres dirigeants en rebond. Il peut aussi participer à des ateliers conférences dispensés par des experts

de certains domaines pour développer ses connaissances et ses compétences. Ainsi armés, 94 % des entrepreneurs accompagnés par 60 000 rebonds (60 000 en 2020 pour toute la France) ont trouvé une nouvelle voie professionnelle : pour la moitié d'entre eux de nouveau dans l'entrepreneuriat et pour l'autre moitié dans le salariat.

▲ Catherine Lengellé

La santé des dirigeants en péril

La souffrance psychologique peut aboutir à un acte définitif. La France connaît, en moyenne, un suicide de chef d'entreprise par jour, soit trois par an en moyenne dans chaque département, tous métiers confondus. « *Le capital santé du dirigeant est le premier actif immatériel de la PME* », se plaît à rappeler Olivier Torrès, président fondateur de l'Observatoire Amarok, axé sur la

santé des dirigeants de PME et des entrepreneurs.

Avec la crise sanitaire, ce capital est encore plus menacé qu'en temps ordinaire. Une enquête réalisée par cet observatoire, début 2021, révèle que 37,5 % des dirigeants de petites entreprises sont en burn-out (contre 17,5 % en 2019), dont 10,7 % avec une forme sévère (contre 1,75 % auparavant). En cause, selon Olivier Torrès : « *La crise, avec son*

lot d'incertitudes, de fermetures et de ruptures, qui engluie les chefs d'entreprise dans une incapacité à agir, à prévoir et fait émerger une forme inédite d'épuisement, à un niveau jamais atteint encore. »

L'Observatoire Amarok est notamment partenaire du réseau national Apesa (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë).

Pour aller plus loin

- Apesa 91 : 0 805 65 50 50 (numéro vert) - contact91@apesa-france.com
- CCI Essonne : 01 60 79 91 91 - www.essonne.cci.fr
- CCSF et Codefi Essonne : 01 69 13 26 72 ou 01 69 13 27 21 - codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr
- Cellule prévention du tribunal de commerce : 01 69 47 36 63 - secretariat-presidence@greffe-tc-evry.fr
- CIP 91 : 01 60 86 70 00 - cipessonne@gmail.com - www.cip91.fr - www.cip-national.fr
- Médiation du crédit - Banque de France : www.mediateur-credit.banque-france.fr (présentation du dispositif et formulaire de saisine)
- 60 000 rebonds : 07 85 03 52 22 ou 06 30 13 18 05 - iledefrance@60000rebonds.com - www.60000rebonds.com
- Banque de France : 0 800 08 32 08 (numéro vert) - tpme91@banque-france.fr www.mesquestionsdentrepreneur.fr (base de données budgétaire, économique, financière)
- Gouvernement : www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises (panorama détaillé des mesures de soutien liées à la pandémie)